



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC
CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

(Article 555 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier par, certifie :

- ⇒ Que les personnes habiles à voter sur le règlement **554-2022 ayant pour objet d'abroger le règlement 440-2013 décrétant une dépense de 130 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réfection d'une section de conduite d'eau potable à l'intérieur du rang Caron et de la route 169** étaient conviées le 10 juillet 2023 de 9h à 19h pour signifier leur intention de participer à un référendum.

- ⇒ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent dix-huit (218).

- ⇒ Que le nombre de signatures obtenues est zéro (0).

Je déclare que le règlement numéro 554-2022 obtient l'approbation par les personnes habiles à voter.

Donné à Hébertville le 12^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-trois.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier